



Châtaigneraie  
CANTALIENNE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

COMMUNE DE PRUNET

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les budgets 2023 ont été votés le 28 mars 2023 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie.

### BUDGET PRINCIPAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

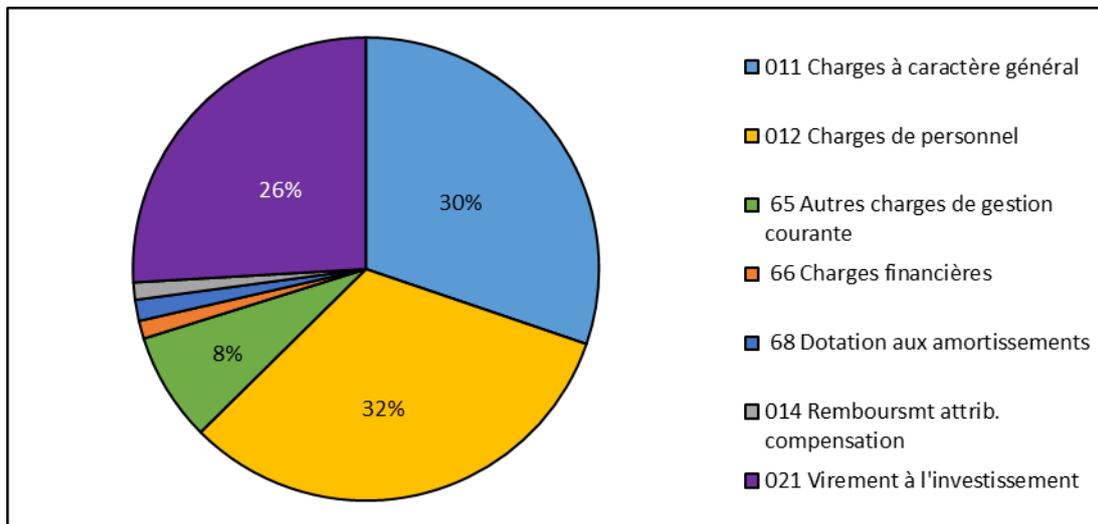
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 749 110,49 €.

#### Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

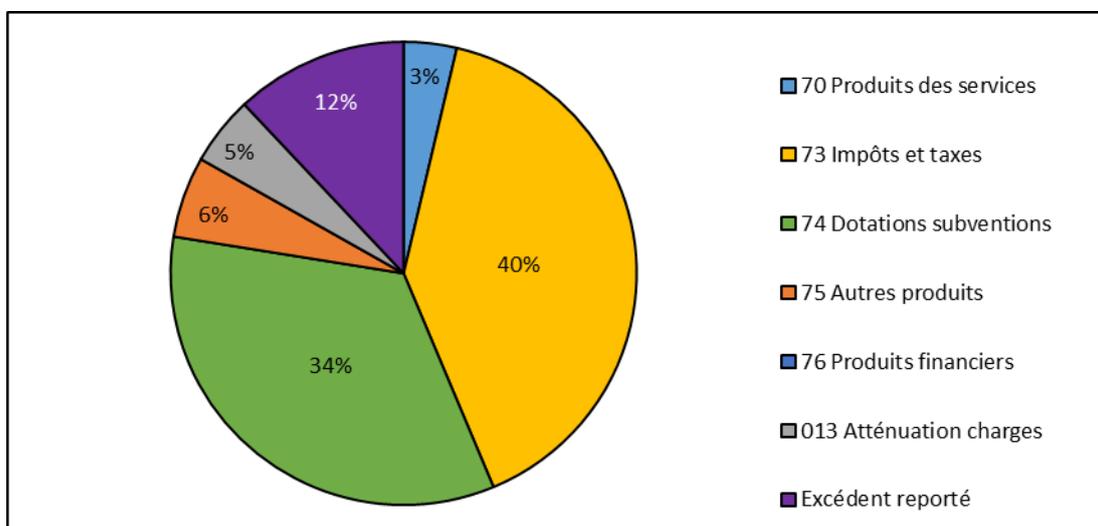
Chapitre	BP 2023
011 Charges à caractère général	226 605,49
012 Charges de personnel	242 000,00
65 Autres charges de gestion courante	56 860,00
66 Charges financières	9 380,00
68 Dotation aux amortissements	11 048,00
014 Remboursmt attribution compensation	9 000,00
021 Virement à l'investissement	194 217,00
<b>TOTAL</b>	<b>749 110,49</b>



## Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2023
70 Produits des services	27 500,00
73 Impôts et taxes	299 858,00
74 Dotations et participations de l'Etat	253 515,00
75 Produits de gestion courante	42 500,00
76 Produits financiers	5,00
002 Excédent reporté	89 732,49
013 Atténuation de charges	36 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>749 110,49</b>

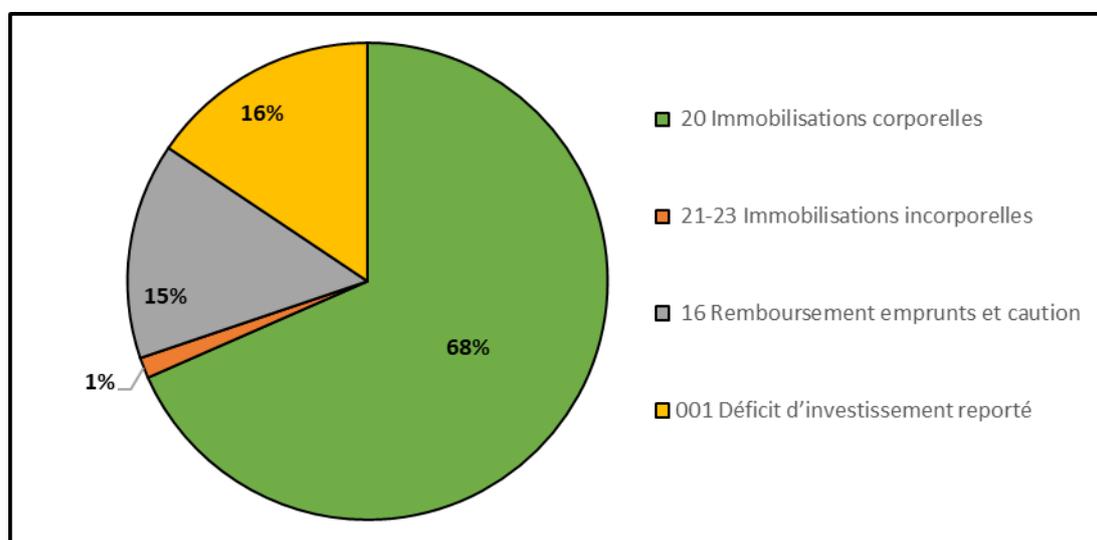


## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 570 487,86 €.

### **Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>
20 Immobilisations corporelles	390 100,00
21-23 Immobilisations incorporelles	8 000,00
16 Remboursement emprunts et caution	83 650,00
001 Déficit d'investissement reporté	88 737,86
<b>TOTAL</b>	<b>570 487,86</b>

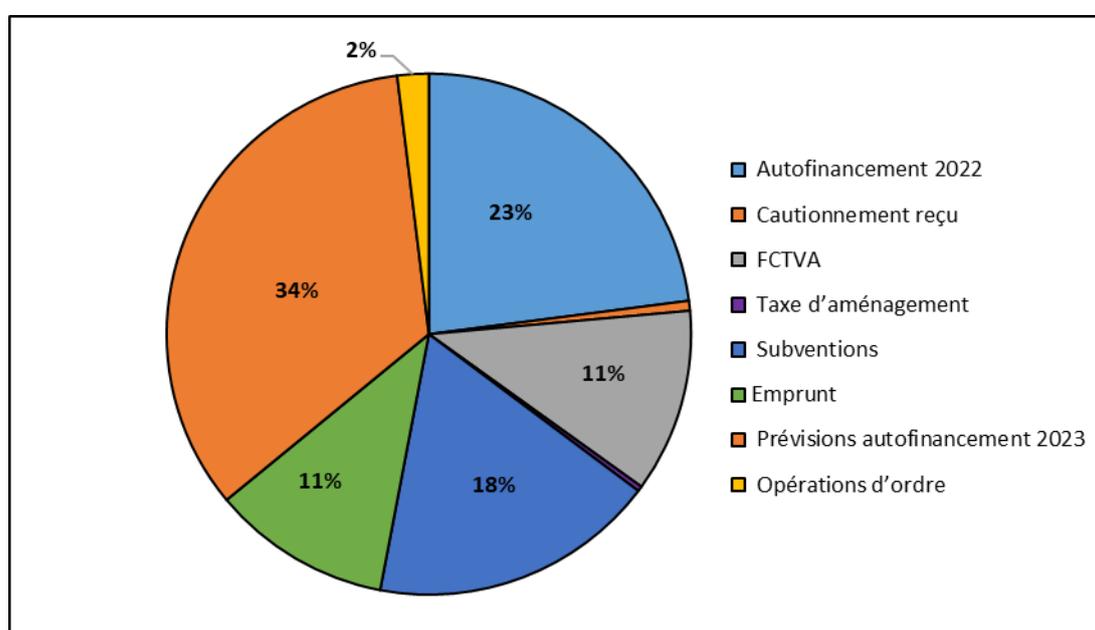


Les principales dépenses d'investissement pour 2023 sont les suivantes :

- Acquisitions diverses (chapiteaux, bancs, radar pédagogique, panneaux de signalisation, logiciels ...)
- Travaux de voirie
- Eclairage public
- Chemins ruraux
- Aménagement WC publics et local associatif
- Aménagement des abords de la salle polyvalente
- Local technique
- Rénovation de la salle polyvalente
- Façade de l'école

## Recettes

Chapitre	BP 2023
Autofinancement 2022	130 927,86
Cautionnement reçu	3 500,00
FCTVA	65 000,00
Taxe d'aménagement	1 800,00
Subventions	101 005,00
Emprunt	63 000,00
Prévision autofinancement 2023	194 217,00
Opérations d'ordre	11 038,00
<b>TOTAL</b>	<b>570 487,86</b>



## Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions.  
Les taux d'impositions pour l'année 2023 seront donc de :

Taxe foncière	45,03 %
Taxe foncière non bâtie	110,28 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,64 %

# BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

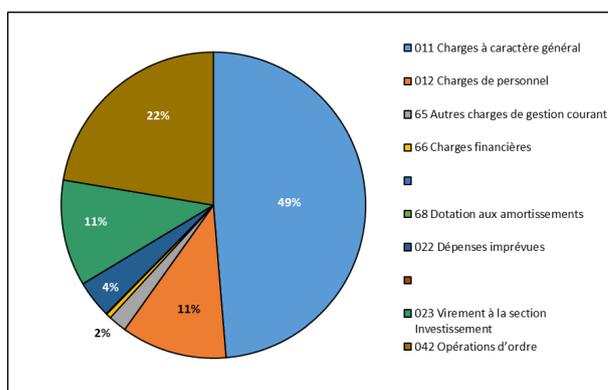
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 151 391,56 €.

### Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

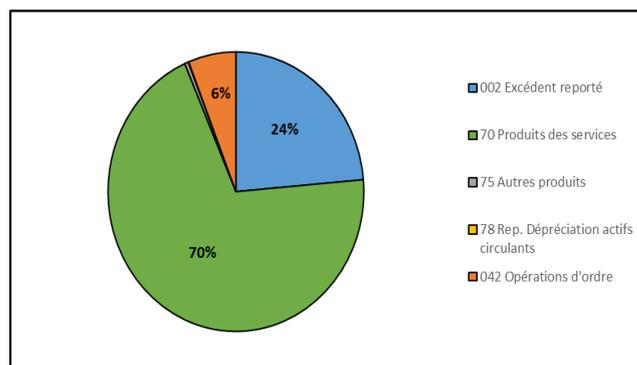
Chapitre	BP 2023
011 Charges à caractère général	73 686,56
012 Charges de personnel	17 000,00
65 Autres charges de gestion courante	2 950,00
66 Charges financières	800,00
68 Dotation aux amortissements	100,00
022 Dépenses imprévues	6 000,00
023 Virement à la section Investissement	17 000,00
042 Opérations d'ordre	33 855,00
<b>TOTAL</b>	<b>151 391,56</b>



### Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2023
002 Excédent reporté	35 771,56
70 Produits des services	105 700,00
75 Autres produits	700,00
78 Rep. dépréciation actifs circulants	100,00
Opérations d'ordre	9 120,00
<b>TOTAL</b>	<b>151 391,56</b>



## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 185 844,42 €.

### **Dépenses :**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>
20 Immobilisations corporelles	153 819,42
16 Remboursement emprunts	22 905,00
Ecritures d'ordre	9 120,00
<b>TOTAL</b>	<b>185 844,42</b>

### **Recettes :**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>
Autofinancement 2023	17 000,00
Excédent reporté	84 829,42
FCTVA	5 000,00
Subventions	45 160,00
Opérations d'ordre	33 855,00
<b>TOTAL</b>	<b>185 844,42</b>

## **BUDGET LOTISSEMENT**

Comme pour les autres budgets, le budget du lotissement est voté en équilibre.  
Le montant des dépenses et des recettes en section de fonctionnement s'élève à 19 064,01 €

Le Maire,  
David ERNEST